

Pierre-Yves Laffont (dir.)

L'Armorial de Guillaume Revel
Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle

Alpara

La Fouillouse

Franck Brechon, Chantal Delomier et Pierre-Yves Laffont

DOI : 10.4000/books.alpara.2956

Éditeur : Alpara

Lieu d'édition : Alpara

Année d'édition : 2011

Date de mise en ligne : 24 mars 2017

Collection : DARA

ISBN électronique : 9782916125527



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

BRECHON, Franck ; DELOMIER, Chantal ; et LAFFONT, Pierre-Yves. *La Fouillouse* In : *L'Armorial de Guillaume Revel : Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle* [en ligne]. Lyon : Alpara, 2011 (généré le 27 avril 2018). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/2956>>. ISBN : 9782916125527. DOI : 10.4000/books.alpara.2956.

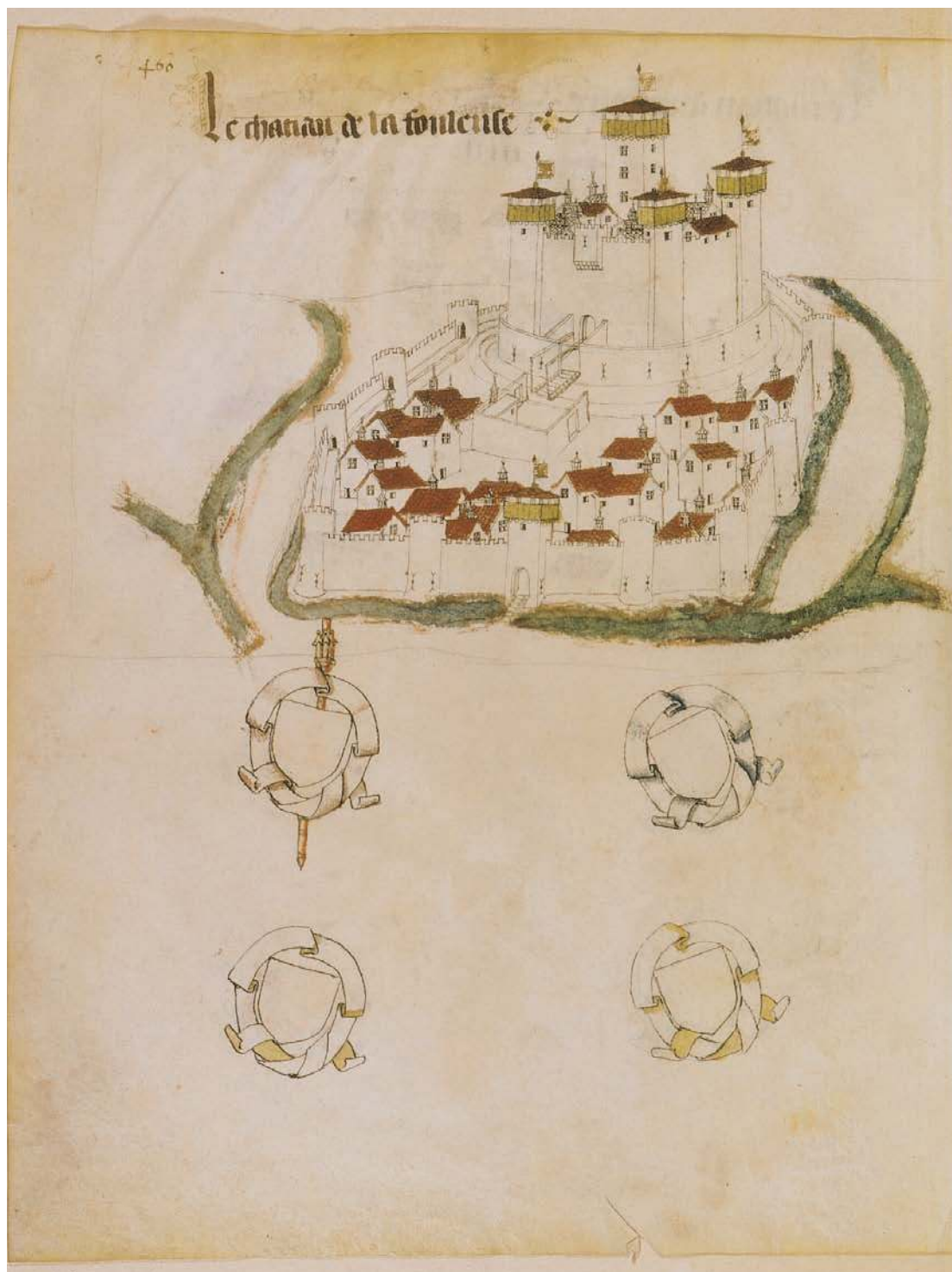


Fig. 184 - Vignette de l'Armorial de Guillaume Revel (Bnf, fr. 22297, p. 460) : le chatiau de La Fouleuse.

460

Le chatiau de La Fouleuse

Département : Loire ; canton : Saint-Héand ; commune : La Fouillouse

L'apport des sources écrites

L'église Saint-Martin de La Fouillouse est le premier élément du site à apparaître dans la documentation, peut-être au XI^e siècle dans la *Pancharte du droits de cire et d'encens dû à l'Église de Lyon* (Cartulaire de Savigny, t. II, appendice, p. 1056). On apprend, en 1183, qu'elle dépend de l'abbaye lyonnaise de l'Île-Barbe (Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe, t. I, p. 117) ; le pouillé lyonnais de 1225 précisant que la cure est à la collation du prieur de Saint-Rambert (Pouillés de la province ecclésiastique de Lyon, p. 3). Il faut attendre le milieu du XIII^e siècle pour que la paroisse de La Fouillouse soit explicitement attestée, lorsqu'en 1258, Jean de Saint-Paul vend pour 55 livres viennoises à Itier, prieur de Saint-Rambert, le droit de viguerie qu'il possède sur les paroisses de La Fouillouse, Saint-Héand, Saint-Bonnet-le-Froid, Saint-Étienne-de-Furan, Roche-la-Molière, Saint-Priest, Saint-Genest-Lerpt, Bouthéon, Veauche et La Tour-en-Jarez (Chartes du Forez, n° 102). Toutefois, la mention de dîmes attachées à cette église laisse penser que l'église a un statut paroissial au moins depuis le début du XIII^e siècle (Francs-Fiefs, p. 42), et sans doute bien avant. Les dîmes de La Fouillouse sont alors pour un tiers entre les mains du comte, part qu'il remet au prieuré de Saint-Rambert, et pour un autre tiers entre celles de G. *Renquo*, qui tenait cette part en fief du comte, et qui la remet aussi à Saint-Rambert (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 79). Il faut attendre 1260 pour que le château de La Fouillouse soit mentionné, lorsque le comte Renaud l'engage pour une durée de six ans en faveur d'Itier Raybe, prieur de Saint-Rambert, contre la somme de 500 livres viennoises (Chartes du Forez, n° 166), le mandement de La Fouillouse étant attesté la même année (Chartes du Forez, n° 638, p. 1). Peu après, en 1325, Jean, comte de Forez, pour resserrer les liens d'amitié qui l'unissent à Édouard, comte de Savoie, lui reprend en fief différents châteaux dont celui de La Fouillouse (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 1770), mais dès l'année suivante, il en rend hommage à Guigue, dauphin de Viennois, comte d'Albon (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 1791). Chef-lieu de châtelainie dès la fin du XIII^e siècle ou le début du XIV^e siècle, La Fouillouse devient aussi dans la seconde moitié du XIV^e siècle le centre d'une capitainerie. En effet, le châtelain de La Fouillouse est, comme dans de nombreux autres sites, érigé en capitaine dans le contexte des troubles de la guerre de Cent Ans ; il est chargé de participer à la défense des marges sud du comté. Un capitaine est ainsi attesté en 1374 ; mais en 1378 et 1382, à la faveur de l'accalmie très relative qui caractérise ces années, Pierre d'Angérieu n'est plus que châtelain (Fournial, 1967, p. 339). Par ailleurs, le châtelain de La Fouillouse est secondé par un prévôt, attesté à partir de 1383 (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 3541). Le château de La Fouillouse apparaît donc tardivement dans le Moyen Âge et, dès lors, il est entre les mains du comte de Forez, sans qu'un autre lignage aristocratique semble lui avoir été lié. L'irruption brutale du château et de son mandement dans la documentation écrite, de manière presque concomitante, incite à placer sa construction au milieu du XIII^e siècle, d'autant que de nombreux textes mentionnent La Fouillouse avant 1250, et que jamais il n'est fait mention d'une quelconque seigneurie châtelaine ou de son ressort. Ainsi, dans les années qui précèdent 1200, le comte Guy II rend une sentence arbitrale entre Humbert de Bouthéon, prieur de Saint-Rambert, et la prieure de Jourcey, laquelle avait acquis des vignes dans le vignoble de Saint-Rambert et une terre à La Fouillouse. Il est alors bien précisé que La Fouillouse est dans la juridiction du prieur de Saint-Rambert, étant sous-entendu qu'elle ne forme pas une circonscription autonome (Chartes du Forez, n° 15). Un habitat, désigné par le terme de *villa*, est attesté autour de l'église par la documentation dès avant 1180, lorsque différents droits et biens situés dans la *villa Foliose* sont contestés à Rostaing, prieur de Saint-Rambert (Chartes du Forez, n° 8). Ensuite, la *villa* de La Fouillouse

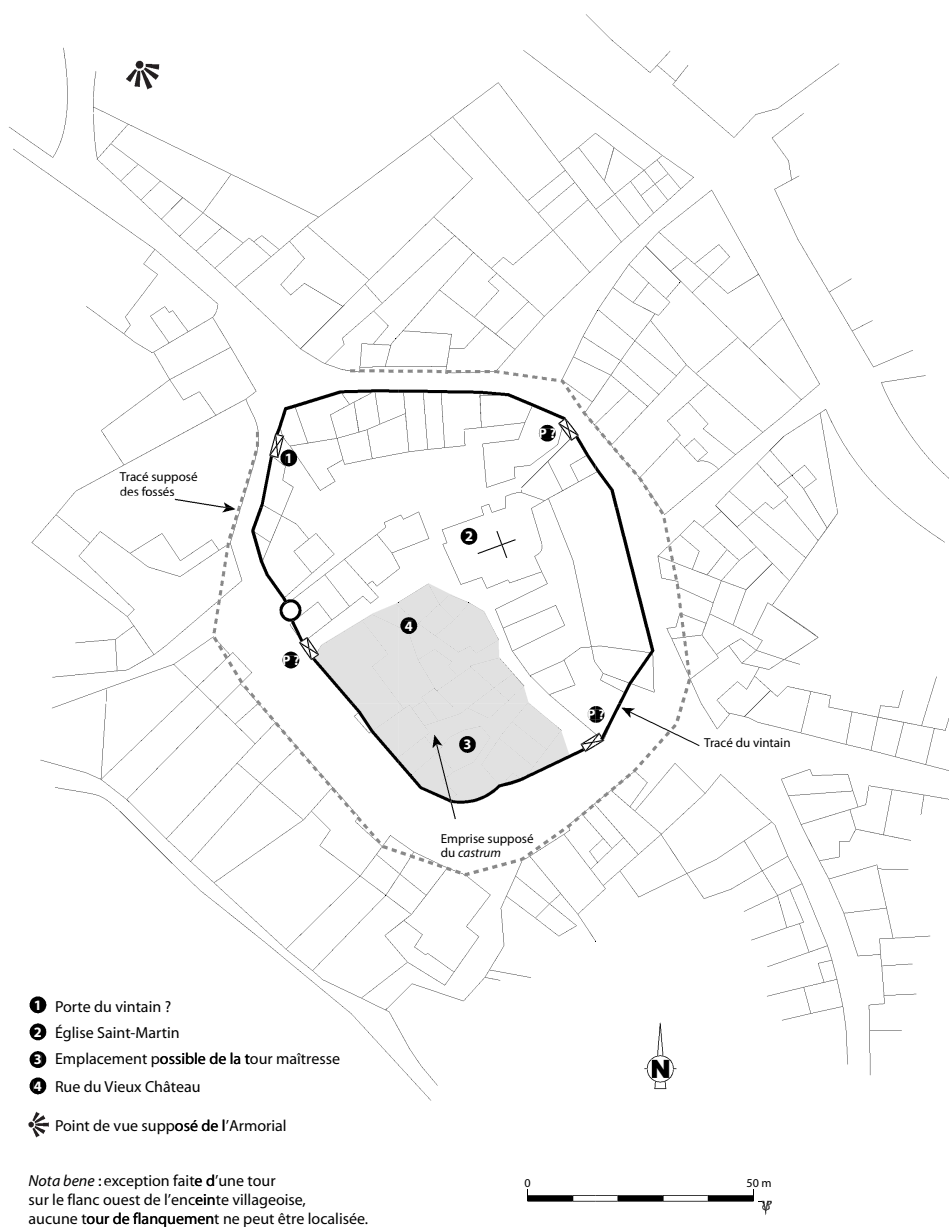


Fig. 185 - Hypothèse de restitution du site (reportée sur le plan cadastral du XIX^e siècle) d'après le parcellaire, les vestiges archéologiques et les informations de l'Armorial de Guillaume Revel.

apparaît encore dans plusieurs actes : ainsi, en 1288, un legs est consenti en faveur de la fabrique de l'église de la villa (Chartes du Forez, n° 790). On peut donc penser que le château, eu égard à sa date de fondation manifestement tardive, vient s'implanter à proximité d'une église et d'un village préexistant, qui dans ce cas, ne constitue alors pas un *castrum* au sens propre du terme. Bien que situé sur l'une des branches de la route de Vienne à Montbrison – la *strata Viannoise*, qui franchit le Furan non loin du village (De Fréminville, 1905, t. III, p. 110) – ce *castrum* n'en connaît pas moins un développement modeste. Tout au plus apparaît-il comme un pôle satellite du centre drapier de Saint-Galmier, où se tisse principalement du chanvre, alors que quelques coutelleries s'implantent sur les lieux à la fin du Moyen Âge, profitant de l'eau du Furan. C'est finalement la châtellenie qui profite le mieux de sa situation en bordure de route, puisqu'elle est le centre de perception d'un péage comtal associé à celui de Saint-Galmier et attesté dès 1388 (ADL, B 1914, f° 86 v°).

La représentation de l'Armorial

Le site représenté sur la vignette prend la forme d'un *castrum* classique associant un imposant château et un modeste village. L'ensemble est vu depuis le nord-ouest. Aucun élément de relief n'est représenté.

Le château est organisé autour d'un haut donjon carré dépassant nettement du bâti et des remparts qui l'entourent. Fait assez rare sur les représentations de l'Armorial, il est percé de baies à croisées sur au moins trois niveaux. Un hourd et un toit à quatre pentes le couronnent. Une demi-douzaine de bâtiments en occupe le pied, sans qu'il soit possible

de distinguer des éléments laissant penser qu'il s'agit d'édifices au statut privilégié. Ces maisons répondent en effet au stéréotype classique dans l'ouvrage : toiture à deux pentes, fenêtre sur le pignon et cheminée à mitre. Aucune chapelle castrale n'est repérable. L'ensemble de ces bâtiments est enserré dans de puissants remparts ceinturant un espace grossièrement circulaire. Élevés et crénelés, ils sont cantonnés de trois tours carrées et peut-être d'une quatrième, masquée par le donjon, à moins que ce dernier n'occupe le quatrième angle. Ces tours, qui dépassent des courtines, sont elles aussi munies de hourds et d'un toit tout à fait similaire à celui du donjon. Un seul accès à l'enceinte est visible sur la vignette, surmonté d'une bretèche crénelée et percée de l'une des rares ouvertures de tir figurant sur le château lui-même. Cette porte est précédée d'un couloir défensif, d'un pont-levis à flèches, prolongé par un mur en chicane délimitant un espace carré assez vaste dans lequel on pénètre par deux portes et qui peut s'apparenter à une barbacane. L'ensemble du château est ceinturé d'une braie, percée de nombreuses ouvertures de tir, et d'un fossé.

L'enceinte villageoise, de forme globalement polygonale, se développe au pied du château qu'elle englobe complètement. Crénelée, parcourue par un chemin de ronde nettement visible, elle est cantonnée de neuf tours circulaires elles aussi crénelées et réparties régulièrement sur son pourtour. Une tour-porte la perce au milieu de la face sud et constitue le seul accès visible au village. Cette porte, prolongée d'un pont dormant, sans doute en bois, s'apparente tout à fait aux tours d'angle du château. Pour finir, un fossé en eau, dérivation de la rivière bordant le site, longe le pied des remparts villageois. Le village, constitué d'une vingtaine de maisons, présente un plan assez lâche et très largement inorganisé. Tout au plus, une vaste place centrale se dessine-t-elle au débouché du pont-levis du château, dans l'axe de la porte du village. Aucun bâtiment particulier ne se remarque et toutes les maisonnettes correspondent au type classique de l'Armorial. Par ailleurs, on ne remarque aucune église sur la vignette.

Les données archéologiques et le parcellaire

La confrontation des données textuelles, de la représentation de la vignette, du parcellaire et des vestiges permet de mieux cerner la nature du site, même si subsistent de nombreux problèmes (fig. 185). Elle permet, tout au moins, de situer les différents éléments qui le constituent. L'enceinte castrale est encore lisible sur le cadastre napoléonien dans la zone sud-ouest du village. En 1376¹, elle est désignée par le terme de *castrum*, par opposition au *ventenum*, et circonscrit un quadrilatère aux angles arrondis correspondant grossièrement à la représentation qui en est donnée par la vignette. À l'heure actuelle, les vestiges du rempart sont largement occultés par les constructions qui s'appuient dessus et dont les façades sont pour l'essentiel crépies. Cependant, il apparaît sur trois mètres en face de l'église, de même que dans sa partie sud-ouest, où un talutage important le signale encore. Le fossé attesté en 1376 (*la doa*) n'apparaît plus à l'heure actuelle que dans le parcellaire, matérialisé par une large rue. Plusieurs accès à l'espace enclos étaient visibles au début du XIX^e siècle, mais rien ne permet de penser qu'ils existaient tous dès le Moyen Âge. Au contraire, le terrier de 1376 emploie le singulier pour désigner sans plus de précision la porte du *castrum*, laissant penser qu'il n'y en avait qu'une. Seul l'accès du nord-ouest pourrait être ancien et correspondre à celui figuré sur le dessin de Guillaume Revel. Aucun vestige de porte n'est cependant visible à l'heure actuelle. Il est difficile de situer le grand donjon représenté dans l'Armorial, de même que les bâtiments seigneuriaux qui devaient l'accompagner. Tout au plus, en 1376, un cellier est-il mitoyen du *gradarium turris Foilhose*, qui sont probablement les escaliers conduisant à la porte du donjon située au premier niveau. Il ne subsiste aucun vestige apparent et le parcellaire n'est en la matière que d'un maigre apport : peut-être le donjon se trouvait-il à l'emplacement d'une parcelle polygonale isolée au sud de l'enceinte, à l'emplacement où la représentation de l'Armorial permet de le situer ? Plusieurs pans de murs assez imposants peuvent laisser penser à des vestiges de type castral, mais sans une visite approfondie des maisons du secteur, il est difficile d'être plus affirmatif. Pour sa part, le bâti civil n'a pas conservé d'éléments anciens nombreux : ne se signalent que quelques ouvertures dispersées datables de la fin du Moyen Âge.

Les vestiges du rempart villageois – le *ventenum* de 1376 – sont rares, mais son tracé est encore nettement inscrit dans le parcellaire. Quelques mètres de rempart sont encore conservés au nord-ouest (fig. 187) ; ils montrent que l'enceinte était construite de moellons de schiste grossièrement mis en œuvre. Une seule tour de flanquement, circulaire, est visible à l'ouest. Cette tour, arasée à 6 ou 7 m de hauteur, a perdu son couronnement. Aucun indice ne permet d'imaginer la présence d'autre tour, on cherche donc désespérément les très nombreuses tours de flanquement figurant sur l'Armorial...

Les fossés, attestés en 1376, sont totalement comblés et seul le tracé d'une rue assez large qui ceinture les remparts en rappelle la présence. Quatre portes semblent décelables sur le plan cadastral du XIX^e siècle, toutefois, comme pour le *castrum*, rien ne permet de penser qu'elles existaient toutes au Moyen Âge. D'après le parcellaire napoléonien, l'église occupe approximativement le centre de l'enceinte villageoise, bien que n'apparaissant pas du tout sur la vignette de l'Armorial. Tout élément d'un édifice ancien a disparu au profit d'une construction du XIX^e siècle, sensiblement plus longue que le bâtiment initial (fig. 188), puisqu'elle outrepassa le tracé des remparts en direction de l'ouest. Le bâti villageois semble s'être organisé principalement le long de deux axes qui se croisent à angle droit

1 - Les données topographiques sont issues d'un terrier comtal de 1376 (ADL, B 2032).



Fig. 186 - Maison à pans de bois, rue Centrale.



Fig. 187 - Vestiges d'une des tours de l'enceinte.



Fig. 188 - Vue de l'église actuelle.

devant l'église. Une vaste place subsiste encore au nord de celle-ci ; mentionnée en 1376 (la *platea*), elle est aussi représentée sur le dessin de l'Armorial. Si le tracé des enceintes est clairement lisible dans le parcellaire, signe que ce dernier n'a connu que des remaniements limités, on ne peut que constater la pauvreté du bâti civil en vestiges médiévaux ou même modernes. Il est vrai que l'ensemble a été très largement enduit au ciment... Seules deux maisons situées *extra muros* sont à remarquer. La première est à l'ouest de l'enceinte du vintain. Il s'agit d'une imposante construction de pierre dont la façade est marquée par la présence d'un grand porche voûté en arc brisé et de plusieurs fenêtres à croisées au premier niveau. À l'opposé, à l'est, une maison à pans de bois subsiste encore (fig. 186), conservant les traces de fenêtres à croisées sur sa façade arrière. Néanmoins, ces deux vestiges isolés ne permettent assurément pas de parler de véritables faubourgs.

Ni les textes, ni les vestiges, ni le parcellaire du XIX^e siècle n'apportent de réponse assurée sur la nature du site de La Fouillouse. Pourtant, un faisceau d'éléments convergents suggère fortement qu'il ne s'agit pas d'un *castrum* classique², contrairement à ce que peut laisser penser le dessin de l'Armorial. En effet, l'église Saint-Martin est bien le premier élément attesté dès le XI^e siècle, alors que le château n'apparaît dans la documentation qu'au milieu du XIII^e siècle. Les différentes mentions de *villa* antérieures à 1300 laissent aussi présager que l'habitat n'est pas d'origine castrale. De même, le terme de mandement, qui renvoie à la présence d'un château, n'est pas employé avant le milieu du XIII^e siècle pour désigner la circonscription qui dépend de La Fouillouse. Les rédacteurs des actes que nous possédons choisissent toujours des appellatifs liés à la géographie ecclésiastique, comme la dîmerie ou encore la paroisse. Le parcellaire, même si les vestiges du château sont ténus, ne suggère pas, lui non plus, un ensemble d'origine castrale. En effet, le site est articulé autour de l'église Saint-Martin qui occupe une place centrale dans la topographie des lieux. Finalement, le château semble donc avoir été construit tardivement au milieu du XIII^e siècle et être venu s'implanter dans un habitat ecclésial préexistant. Ceci expliquerait que le parcellaire ne soit nullement du type « radio-concentrique », comme c'est le cas sur la quasi totalité des sites castraux.

Difficile d'interprétation, le site de La Fouillouse est, pour autant que l'on puisse en juger, assez bien rendu sur la vignette, malgré néanmoins quelques gros problèmes : nombre délibérément exagéré des tours de flanquement et, surtout, absence de l'église Saint-Martin, qui s'explique sans doute par la volonté de mettre en avant le château, symbole de l'autorité comtale. En raison de cette omission, une analyse superficielle de la vignette conduirait, comme nous l'avons vu ci-dessus, à un contresens dans l'interprétation du site.

Franck Brechon, Chantal Delomier, Pierre-Yves Laffont

Page 460

LE CHATIAU DE LA FOULEUSE

Étude héraldique

Quatre écus vides, le premier posé sur un bâton de prieur.

Emmanuel De Boos

2 - Dans le sens méridional du terme : c'est-à-dire un ensemble associant un château et un habitat subordonné issu d'un processus d'incastellamento.